

**CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME à l'AIR**

avril 2003

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	<b>C.I. Définitives:</b>	<b>C.I. Temporaires:</b>
<b>Cardio.</b>	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D-G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale	Hypertension artérielle non contrôlée  Infarctus récent et angor  Péricardite  Traitement par anti arythmique ou - bloquant
<b>ORL</b>	Cophose unilatérale Evidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Episode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
<b>Pneumo.</b>	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme actif Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opérés Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie  Traumatisme thoracique
<b>Ophthlmo.</b>	Patho. Vasculaire de la rétine, choroïde, papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
<b>Neuro.</b>	Epilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
<b>Psych.</b>	Affection psychiatrique sévère Infirmité motrice cérébrale Ethylisme chronique	Tt antidépresseur, anxiolytique, neuroleptique, hypnogène Alcoolisation aiguë
<b>Hémato.</b>	Pathologies graves de la crase sanguine à évaluer	
<b>Gynéco</b>		Grossesse
<b>Dentaire</b>		Caries non traitées
<b>Métabol.</b>	Diabète tt par insuline, sulfamides, acarbose ou non équilibré  Troubles métaboliques ou	Tétanie / Spasmophilie  endocriniens sévères
<b>Dermato</b>	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives Selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entéro</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
La reprise de la plongée après un accident de décompression, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou Diplômé de Médecine Subaquatique ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.		